

A.O.B. SERVICE BAGUES 2020

En attendant le nouveau programme numérique de la gestion des commandes de bagues, nous continuons de travailler avec le système existant comportant des formulaires "papiers". À partir du mois d'août, chaque club recevra la marche à suivre du service bagues pour l'utilisation de ce nouveau programme.

Bagues 000

A partir de 2020, les bagues 000 n'existeront plus !

Vu que les bagues en urgence sont livrées rapidement, cela permet de remplacer les bagues 000 par les bagues « en urgence ».

Bagues en urgence

En accord avec le fabriquant, il sera possible d'obtenir, **EN URGENCE**, dans un délai de dix jours ouvrables, des bagues classiques avec n° de stam. **Le prix de ces bagues est doublé et sera augmenté des frais administratifs (9,50€)**. Ces bagues seront prises en compte pour l'attribution des coupes AOB.

Les bagues en URGENCE pourront être commandées à partir du **1^{er} janvier 2020 également**

Vous pouvez commander des bagues **2020 entre le 1^{er} juin 2019 et le 31 mai 2020**. Le délai de livraison des bagues est de six semaines à compter de la fin du mois de la réception de votre paiement sur le compte de l'A.O.B. ET de la réception de votre commande.

ATTENTION – Exemple: vous payez et/ou vous envoyez votre commande le 30 septembre, votre paiement et/ou votre commande arrive(nt) le **2 octobre**. Le délai de 6 semaines commence le **31 octobre**.

Il est important de souligner que les premières bagues seront distribuées en octobre même si elles sont commandées en juin.

Il est fortement conseillé aux responsables cotisations et bagues de grouper toutes les commandes du club en une seule par mois (bagues classiques et de la Région Wallonne) et d'adresser commande et paiement avant la fin du mois au service bagues.

ATTENTION : Changement de responsable du service bagues – voir ci-après

Il y a donc deux sortes de bagues

1.- Les bagues en urgence

Commandées par le club et envoyées directement à l'amateur
Frais administratifs par recommandé 9,50€

1.-A.- Les bagues en urgence ne sont envoyées que lorsque le paiement se trouve sur le compte de **l'A.O.B. service bagues** IBAN : BE44 0000 9176 6545 – BIC : BPOTBEB1.

1.-B.- Elles sont adressées directement à l'amateur. Attention veillez à bien indiquer **l'adresse de l'amateur**.

2.- Les bagues classiques et les bagues RW.

Commandées par le club et envoyées au club.
Frais administratifs par envoi traçable et assuré: 11€.

Ceci ne concerne pas les membres individuels

Note : Lors de votre commande mensuelle, attribuez un numéro de référence à chaque document qui compose la commande. Par exemple : lors de la commande de juin 2020/1, en juillet 2020/2 etc... car ce numéro doit figurer sur le document de paiement afin d'établir une correspondance entre commande et paiement

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT TOUTES CHOSES.

1.- Directives.

1.- Prière de ne plus utiliser de vieux formulaires. N'employez que ceux portant la nouvelle numérotation.

2.- N'envoyez vos formulaires qu'en UN SEUL EXEMPLAIRE! **Il est évidemment recommandé de garder copie de votre commande.**

3.- Le réemploi d'un ancien numéro de stam ne peut se faire qu'après une période d'interruption ininterrompue de 5 ans. Prière de mentionner **"Nouveau"** pour un nouveau membre!

4.- Seuls les membres de l'A.O.B. en ordre de cotisation ont la faculté de commander des bagues. Les nouveaux membres doivent recevoir leur numéro de stam immédiatement. Verser simultanément le montant exact sur le compte prévu à cet effet **A.O.B. – Le Monde des Oiseaux** IBAN : BE22 0000 8635 4147 – BIC : BPOTBEB1

5.- Inclure la copie de la preuve du paiement avec chaque formulaire de commande. Pour chaque paiement donner le n° correspondant de la commande et les lettres de stam du club.

6.- Il est conseillé d'utiliser des bagues en métal durci pour les Psittacidés et les Rapaces.

7.- Les bagues doivent être commandées par lots indivisibles de 10 pièces. Exemple: 10 / 20 / 30/ etc. Exception est toutefois faite pour les bagues en acier qui peuvent être commandées par unité.

8.- Si l'adresse du responsable désigné pour les bagues n'est pas exacte ou qu'elle a été modifiée, il faut en prévenir immédiatement et par écrit le service "bagues". Toujours mentionner un numéro de téléphone de contact dans la mesure du possible.

9.- Les commandes par téléphone ou par fax ne sont pas acceptées. Les commandes par mail ou online seront acceptées, chaque mail recevra une réponse.

10.- Les questions éventuelles peuvent être posées par téléphone au responsable dont l'adresse figure ci-après.

11.- Pour les commandes par papier, ne pas oublier de noter un numéro de GSM, un SMS vous sera envoyé « Commande bien reçue ». Si vous n'indiquez pas de numéro de GSM, veuillez joindre une carte postale normalisée donc affranchie (jaune) à votre commande. Remplir la zone du destinataire avec celle du responsable "bagues" du club (donc l'adresser à soi-même). Elle sera cachetée par le service "bagues" de l'A.O.B. pour vous être renvoyée ensuite. La date d'entrée de votre commande y sera notée. En ce qui concerne les commandes par mail, un mail vous sera retourné.

12.- IMPORTANT Le montant de chaque commande devra être augmenté des frais administratifs; à savoir: 11 €, ils couvriront la marchandise par une assurance et l'envoi sera traçable. Cette somme sera automatiquement enregistrée dans notre comptabilité dès réception. Une commande par mois avec réception de cette commande et paiement sur le compte du service bagues avant la fin du mois. Bagues classiques et bagues RW peuvent être groupées.

13.- Les bagues (colorées, colorées durcies) d'un diamètre égal ou supérieur à 6 mm coûtent 0,10 € de plus la pièce. Les bagues en PVC sont livrables de 2 à 32 mm au prix de 0,28 € pour tous les diamètres.

14.- Les frais administratifs pour les commandes mensuelles du club sont de 11€. Pour les membres individuels, les frais administratifs sont de 9,50€.

15.- N° de compte de l'A.O.B. « service bagues »

IBAN: BE44 0000 9176 6545 - BIC: BPOTBEB1

16.- Ne jamais omettre les lettres de stam de votre association sur chaque commande.

17.- Veiller à remplir convenablement les formulaires et de préférence en caractères d'imprimerie. D'éventuelles fautes ne font que retarder les choses.

Toute correspondance relative aux commandes de bagues est à adresser à :

Dirk VAN HONACKER

Service bagues A.O.B.

Vlamingenstraat 12 à 8530 Harelbeke

Tél. : 0032(0)483/17.83.82 – 0032(0)56/44.79.09

bagues@aobbel.be

On peut le contacter entre 10h00 et 22h00

2. Responsabilité du club.

Les membres inscrits par l'entremise d'une société affiliée à l'A.O.B. sont dans l'obligation de faire leurs commandes de bagues chez le responsable "bagues" de ce club uniquement. Le club en question fera parvenir au "Service bagues de l'A.O.B." les commandes groupées sur les formulaires reçus du Service bagues de l'A.O.B. Ces commandes groupées sont à inscrire par ordre croissant de n° de stam. Les formulaires de

commandes de bagues sont à télécharger sur le site de l'A.O.B. ou seront envoyés uniquement sur demande.

3. Les membres individuels (X... et Y...).

Eux seulement peuvent commander leurs bagues directement au Service bagues de l'A.O.B. au moyen du bon de commande paraissant dans le Monde des Oiseaux ou téléchargé du site internet de l'A.O.B. (www.aobbel.be). Il existe deux formulaires distincts : un pour oiseaux de culture et un pour oiseaux européens. Veuillez à utiliser le bon formulaire.

4. Livraison.

Après réception, le responsable du club/l'amateur est obligé de vérifier si la livraison des bagues commandées est correcte. Les plaintes éventuelles seront notifiées par écrit dans un délaï de 15 jours au Service bagues de l'A.O.B. La plainte sera munie d'une copie de la petite carte accompagnant chaque chapelet de bagues.

5. Bagues avec numéro de stam.

Les bagues avec numéro de stam sont valables pour participer à toutes les expositions régionales, nationales et internationales organisées par la C.O.M.

6. Carte de Membre.

La carte de membre de l'A.O.B. reprenant le numéro de stam du membre vaut titre de propriété pour toutes les bagues délivrées.

ATTENTION: Il convient d'effectuer le paiement de la somme due simultanément à l'envoi de la commande, majorée des frais administratifs et cela avant la fin du mois. Cette somme est à verser sur le compte de l'A.O.B. « Service bagues » IBAN : BE44 0000 9176 6545 - BIC : BPOTBEB1

Indiquer LISIBLEMENT en communication:

☞ *Sociétés: lettres de stam de la société avec la dénomination de la société et n° de la commande (2020/1...)*

☞ *Membres individuels: n° et lettres de stam, nom, prénom et adresse complète du membre.*

Le Service bagues A.O.B. traitera les commandes de bagues par ordre de réception des bons de commande et des paiements.

Il ne sera donné AUCUNE SUITE aux commandes non accompagnées du paiement.

7. Dates de commande, Délais de livraison et Prix.

- Les commandes de bagues sont acceptées à partir du 1^{er} juin 2019 et jusqu'au 31 mai 2020. Les premières bagues seront délivrées dans les clubs en octobre.

- Les délais de livraison pour les bagues fermées commandées et payées sont les suivants: six semaines à compter de la fin du mois pendant lequel le paiement est arrivé sur le compte de l'A.O.B ainsi que la commande au « Service Bagues ».

ATTENTION si vous payez et/ou commandez le 30 septembre, cela arrivera le 2 ou le 3 octobre à l'A.O.B. Même si la commande est arrivée le 30 septembre, le délai commencera le 31 octobre.

- RAPPEL : les bagues en « urgence » seront livrées dans un délai de dix jours ouvrables – le prix de ces bagues sera le double des bagues classiques.

PRIX: (à l'unité)

- ☞ bagues anodisées colorées jusqu'à 5,5 mm ϕ = 0,32 €
- ☞ bagues anodisées colorées à partir de 6 mm ϕ = 0,42 €
- ☞ bagues durcies colorées jusqu'à 5,5 mm ϕ = 0,47
- ☞ bagues durcies colorées à partir de 6 mm ϕ = 0,57 €
- ☞ bagues en acier inoxydable de 3,5mm à 20mm = 1,75 €
- ☞ bagues en PVC de 2mm à 32mm = 0,28 €
- ☞ *Pour la Faune Européenne, le prix des bagues est identique (voir tableau ci-dessus). Ces bagues seront distribuées à partir d'octobre 2019 sous la responsabilité de l'amateur qui s'engage à ne pas les utiliser avant le 1^{er} janvier 2020.*
- ☞ *bagues en urgence : prix ci-dessus multiplié par 2.*

8. Bagues en celluloid

- ☞ Les bagues ouvertes unicolores en celluloid sont disponibles en lots indivisibles de 10 unités toute l'année dans les diamètres suivants en fonction du stock.
2,5mm + 2,7 mm = 0,14€ pièce
4 mm + 6 mm = 0,17€ pièce
Sont livrables immédiatement à condition de payer en même temps que l'envoi de la commande.
- ☞ Frais administratifs : 9,50 € (recommandé).

9. E-Z bagues élastiques.

- Disponibles également au service bagues, un kit de départ avec "un appareil" pour placer les bagues. Les bagues élastiques sont disponibles en 8 couleurs.
- Le kit de départ comprend un appareil avec 24 bagues en 8 couleurs. Il y a des boîtes de 50 bagues de la même couleur. On peut obtenir une boîte avec 5 couleurs différentes. Le prix est de 5€ pour le kit de départ et 5€ par boîte de 50 bagues de 5 couleurs. (ou de la même couleur)



10. Attribution des prix A.O.B.

Les prix A.O.B. sont attribués aux sociétés, suivant un système de points comptabilisés du 1^{er} juin de l'année courante jusqu'au 31 mai de l'année suivante.

- ☞ 1 membre avec ou sans revue = 20 points (*membres ayant payé leur cotisation à la date du 31 mai*).
- ☞ 1 bague = 1 point. (*Toutes bagues avec numéro de stam commandées avant le 31 mai*). Les bagues commandées en « URGENCE » sont prises en compte pour l'attribution des coupes A.O.B.

Par conséquent :

- ☞ 1 prix A.O.B. sera attribué à la société qui obtiendra au total 1.000 points;
- ☞ 2 prix A.O.B. seront attribués à la société qui obtiendra au total 3.000 points;
- ☞ 3 prix A.O.B. seront attribués à la société qui obtiendra au total 6.000 points;
- ☞ 4 prix A.O.B. seront attribués à la société qui obtiendra au total 9.000 points;
- ☞ 5 prix A.O.B. seront attribués à la société qui obtiendra au total 12.000 points.
- ☞ Un maximum de 5 prix A.O.B. peut être attribué par club.

Conditions d'attribution

- ☞ Les prix A.O.B. doivent être accordés aux trois meilleurs oiseaux du *classement A+D+E* pour qui des bagues ont été délivrées dans le courant de l'année et membre du club.
- ☞ Lorsqu'il y a plusieurs prix A.O.B., les 2^{ème} et 3^{ème} prix sont accordés respectivement aux 2^{ème} et 3^{ème} du classement *A+D+E* et membre du club.
- ☞ Les amateurs sont tenus de participer au championnat de leur club ou à l'exposition organisée par celui-ci. En absence de l'une ou l'autre de ces manifestations, le comité doit signaler une manifestation de remplacement.
- ☞ Tout amateur ne peut emporter qu'un prix A.O.B. dans son club. Rien ne l'empêche de gagner un second prix dans le cas où il est régulièrement affilié auprès d'un second club avec des bagues de ce club.
- ☞ Toute irrégularité peut être signalée à l'administrateur provincial.
- ☞ Les clubs qui ne respecteront pas ce règlement seront exclus de l'attribution de prix A.O.B.

L'A.O.B. ne peut, en tant que fédération, être rendue responsable des fraudes éventuelles commises par l'un ou plusieurs de ses membres. Il faut que chaque amateur soit conscient qu'il encourt des poursuites s'il enfreint la réglementation légale en vigueur

Cet avis ne concerne pas la Faune Européenne

TRES IMPORTANT: Le tableau des bagues ci-dessous constitue l'ensemble des bagues *conseillées* pour les différents oiseaux. Etant bien entendu qu'une bague qui ne peut être enlevée, ni remise sans blesser l'oiseau, ni altérer la forme de la bague est une baguevalable

Oiseaux Européens

Les bagues pour les oiseaux européens seront délivrées à partir du 01^{er} octobre sous la responsabilité de l'amateur qui s'engage à ne les utiliser qu'à partir du 1^{er} janvier 2020.

- Tout oiseau d'élevage doit être bagué au moyen d'une bague formée d'un anneau cylindrique d'une seule pièce et complètement fermé lors de sa fabrication.
- Les bagues fermées sont glissées suivant l'espèce, soit au tarse, soit au-dessus du tibia de l'oisillon. Il doit être impossible de les retirer à un stade ultérieur de croissance de l'oiseau sans le blesser ou sans altérer la bague.
- Les bagues sont conçues de telle façon que le diamètre ne puisse être modifié ni par voie chimique, ni par voie physique.
- Les bagues fermées sont délivrées par les groupements agréés.
- Toute bague fermée délivrée par un groupement agréé porte au minimum un signe permettant de reconnaître le groupement agréé qui l'a délivrée, une lettre indiquant le diamètre intérieur de la bague, le millésime, et un numéro identifiant l'éleveur qui l'a reçue.
- Il est interdit de relâcher dans la nature des oiseaux issus de l'élevage.
- Le diamètre maximum des bagues des oiseaux d'élevage communément élevés et la lettre indiquant ce diamètre sont fixés à l'annexe II.

- Le diamètre maximum des bagues des oiseaux d'élevage non communément élevés et la lettre indiquant ce diamètre sont fixés à l'annexe III.
- Les oiseaux d'élevage en provenance d'une autre région, d'un état membre de l'Union européenne ou d'un état signataire de la Convention sur le Commerce international des espèces de faunes et flores sauvages menacées d'extinction ne peuvent faire l'objet des opérations visées à l'article 2 § 2, 4°, de la loi sur la conservation de la nature que s'ils répondent aux conditions relatives à l'élevage dans leur région ou pays d'origine et que s'ils sont accompagnés de la carte d'identification visée au § 2.
- Pour être élevés en Région Wallonne, les oiseaux d'élevage visés au § 1 doivent être inscrits sur la carte d'identification dont le modèle figure à l'annexe IV en mentionnant de façon précise l'origine de l'oiseau.
- Les expositions d'oiseaux d'élevage, en ce compris celles destinées à des concours de chant de pinsons, ne peuvent être organisées que sous le patronage d'un groupement agréé d'amateurs d'oiseaux d'élevage visé à l'article 15.

Bagues indigènes – Mutants et hybrides à sang indigène.

Pour la Faune Européenne, les bagues anodisées couleur de la Région Wallonne sont acceptées au prix de 0,32€ pièce ainsi que les bagues durcies couleur de la Région Wallonne au prix de 0,47€ pièce. Toutes deux à commander par 10 pièces.

Tous les mutants et les hybrides à sang indigène doivent porter des bagues de la Région Wallonne.

BAGUES FERMEES. Qui les fournit ?

++ En ce qui concerne les bagues, elles ne peuvent être délivrées que par une association reconnue par le Ministère (dont l'A.O.B.)

++ L'association des oiseaux ne peut délivrer les bagues que lorsque les conditions suivantes sont réunies :

1.- La demande de bagues présentée par une société de l'A.O.B. comprend une clause signée par laquelle l'amateur de bagues confirme qu'il n'a pas encouru de condamnation suite à une ou des infraction(s) à la réglementation en vigueur concernant la détention d'oiseaux de la Faune Européenne.

2.- La demande de bagues devrait également contenir une clause selon laquelle le demandeur confirme qu'il élève un nombre d'oiseaux correspondant au nombre de bagues commandées.

3.- Le secrétaire ou le responsable des bagues d'un club doit conserver ces documents signés de ses membres pendant 5 ans.

4.- L'A.O.B. a le droit de refuser une commande ou une partie de la commande s'il existe des soupçons de fraude.

5.- L'A.O.B. a l'obligation de signaler toutes demandes excessives de bagues pour oiseaux Européens à l'agence des « Eaux et Forêts »

6.- Il est évident que les bagues commandées sont strictement personnelles.

7.- Les jeunes oiseaux Européens doivent et ne peuvent être bagués qu'avec des bagues de l'année de naissance des oiseaux.

8.- Tous les amateurs, chaque éleveur d'oiseaux et tous les clubs d'oiseaux s'engagent à accepter tout contrôle mandaté par les autorités.

9.- Il est strictement interdit d'introduire dans la nature des oiseaux venant de l'aviculture.

10.- Il est interdit d'endommager ou d'éliminer les nids, les œufs, les oisillons d'oiseaux protégés.

11.- Il est strictement interdit de posséder du matériel de capture (filets, cages de capture,...). Quiconque possède ce genre de matériel doit le détruire le plus rapidement possible.

IMPORTANT: pour obtenir des renseignements concernant les oiseaux de la Faune Européenne ne figurant pas dans la liste ci-dessus, veuillez prendre contact avec Monsieur Yves RENARD – 0032(0)478/20.07.16. – 0032(0)71/77.36.49 - yves.renard1948@gmail.com

